



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies

ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : DiSI-ouest@cgt.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

CT du 24 septembre 2013 de la DiSI Ouest

Ordre du jour :

- Présentation de l'avis du CHSCT-S sur le DUERP 2013
- Point sur l'évolution du budget 2013
- Point sur le parc automobile
- Point sur la régie d'avance
- Point sur les astreintes « compte fiscal » au PTS de Nantes Marsauderies
- Questions diverses

La CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

Plusieurs points figurent à l'ordre du jour de ce comité technique.

Commençons par un point qui a subi le syndrome du blanco, puisqu'il a disparu entre l'ordre du jour initial et l'ordre du jour définitif : il s'agit du déménagement de l'ESI Nantes LC.

Ce déménagement n'est-il plus d'actualité ?

Ou alors n'est-il pas suffisamment ficelé pour que les représentants du personnel puissent en avoir connaissance ?

Nous en reparlerons lors des questions diverses, vous vous en doutez.

Le document unique sera également évoqué. Ce sera l'occasion pour nous de rappeler l'importance des risques psycho-sociaux, dus en grande partie à la fonte des effectifs dans notre direction. Les astreintes subies par certains collègues, dont le contenu ne cesse de s'alourdir, sont une des conséquences visibles de ce manque d'emplois.

Aux diminutions d'emplois, se joignent désormais celles des moyens de la direction, nous en reparlerons lors de la discussion sur l'exécution budgétaire.

Enfin, et avant de dérouler l'ordre du jour de ce comité technique, nous tenons à saluer les salariés des centres d'encaissement de la DGFIP, notamment à Rennes, où les collègues luttent depuis plusieurs mois, avec la CGT, pour la revalorisation de la prime octroyée pour compenser leurs conditions de travail difficiles et qui viennent d'obtenir une rendez vous avec la Direction centrale.

Présentation de l'avis du Comité hygiène et sécurité – conditions de travail spécial de la DiSI sur le DUERP 2013 (document unique d'évaluation des risques professionnels)

Il s'agit du 2ème DUERP de la DiSI Ouest, intégrant pour la première année, les agents de l'assistance de la 2ème vague et présenté lors du CHSCT-S du 13/06/2013.

Quelques points restaient en suspens, d'autres doivent être actualisés, ils seront évoqués lors d'un prochain comité d'hygiène et de sécurité dans le cadre de la mise à jour annuelle.

Nous avons préparé un certain nombre de questions que nous transmettrons au CHS.

Le Duerp sera réexaminé à partir d'octobre pour une actualisation fin juin 2014 et devra mettre l'accent sur les CID de la 2ème vague ainsi que sur les critères qui évoluent..

Point sur l'évolution du budget 2013

L'essentiel : une baisse drastique du budget entre 2012 et 2013 : conséquence : des micros vétustes, des imprimantes qui disparaissent (Le temps de marche pour aller chercher ses éditions sera-il réintégré dans les outils de reporting?).

Du fait de la dotation de 22.000 PC (dont 70 pour la DiSI) décidée dans sa grande bonté par notre Directeur général, la DiSI ne pourra pas commander de PC supplémentaires, mais il sera possible de commander des imprimantes, serveurs ou écrans.

Bon courage aux collègues des CID de la DiSI qui vont devoir installer en quatre mois chrono les 2787 PC attribués lors de cette opération sur les sites dépendant de la DiSI Ouest.

Le DiSI nous a affirmé que globalement, la situation dans notre direction n'est pas difficile. Il a rendu 300.000 € l'an dernier sur le budget local.

Si vous avez des besoins, n'attendez pas la fin de l'année pour nous les signaler !

Point sur le parc automobile

Au 30 juin 2013, la DiSI possédait 42 véhicules (Nantes M (3), Nantes L C (10), Rennes (13), Tours (7), Angers (8) et la DiSI (1).

En fin d'années, 14 véhicules auront été remis aux domaines. Certains ont déjà été remplacés. A ce jour, la DiSI prévoit l'achat de 2 Toyota Yaris Hybride, susceptibles de remplacer un véhicule pour les CID 53 et 49.

Dans le cadre du respect des préconisations du Grenelle de l'environnement, les véhicules de plus de 7 ans dont le kilométrage dépasse 100/000 km doivent être remplacés. Les nouveaux véhicules doivent être hybrides ou électriques, ce qui limite le choix.

On peut s'interroger sur la nécessité de vendre des véhicules dont l'ancienneté et le kilométrage sont tout relatifs (69.000 km pour un Peugeot Partner!). D'autant qu'une exception subsiste dans le cadre d'un utilitaire (qui a roulé plus de 110.000 km) à Tours. De nombreux agents de la DGFIP seraient heureux de posséder un véhicule avec aussi peu de kms.

Théoriquement, seul un véhicule sur deux doit être remplacé (directive du premier Ministre). Pour les DiSI, une dérogation a été acceptée (tous les véhicules mis au rebut peuvent être remplacés – pour cette année !)

Point sur la régie d'avance

La CGT s'était fendue d'une petite bafouille (voir sur <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/spip.php?article402>) suite à la note de la DiSI décrivant les modalités de règlement des avances.

En effet, il apparaît que les collègues doivent produire l'original de l'imprimé de demande d'avance, la convocation, ainsi que l'ordre de mission (en cas de départ la veille par exemple).

Cette procédure augmente les délais pour obtenir le règlement des avances, notamment pour les collègues n'ayant pas les moyens de se rendre physiquement à la DiSI.

La raison invoquée est celle des contrôles nécessaires pour le régisseur.

Par ailleurs, le montant d'encours maximum dont dispose la régie est passé de 10.000 € en 2012 à 7.000 € en 2013. Il n'est reconstitué qu'après traitement par le service facturier de la DRFIP 44.(10 à

15 jours sont nécessaires)... Merci Chorus ! Aucun découvert n'est possible. **Résultat, au printemps dernier, des collègues n'ont pas pu obtenir leur avance car la régie n'avait plus les fonds disponibles !**

Nous vous conseillons donc de demander vos avances dès que vous recevez votre convocation. Les organisations syndicales ont demandé que l'encours de la régie soit augmenté à hauteur des besoins. La direction s'est engagée à rester vigilante pour que ces difficultés ne se reproduisent pas. **N'hésitez pas à nous signaler tous les problèmes que vous pourrez rencontrer.**

Astreintes du pôle technique système (PTS) de l'ESI de Nantes Marsauderies

Les collègues du service s'étaient engagés en 2008, lors de la création du service, à assurer des astreintes sur 6 applications. Ces astreintes touchent certains collègues jusqu'à 49 jours par an, 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Au fur et à mesure des années, le nombre d'applications a augmenté, la technicité requise aussi. Cette année, deux collègues sont intervenus un dimanche durant 17 heures.

Dans le cadre de la démarche stratégique, notre directeur général a décidé que les contribuables devraient pouvoir consulter leur compte fiscal 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, ce qui a conduit à la production d'une nouvelle note. Les collègues du PTS devront donc assurer des astreintes sur un nombre encore plus important d'applications (27), avec une technicité renforcée et un risque d'interventions accru.

Trop, c'est trop. Les collègues concernés ont, dans l'intégralité, signé une pétition demandant le respect des conditions de la note de 2008

La CGT et l'ensemble des organisations de la DiSI appuient cette revendication.

Le DiSI s'est engagé à remonter cette pétition à la centrale dès aujourd'hui.

Les collègues qui souhaitent quitter le service doivent aussi avoir la possibilité de le faire.

Par ailleurs, la CGT a rappelé que, pour elle, les astreintes devraient être exceptionnelles, elles ne doivent pas servir à faire de l'exploitation. Les astreintes quotidiennes auxquelles est soumis le service sortent de ce cadre.

De plus, on peut douter de l'intérêt de mettre en place des astreintes pour permettre la consultation du compte fiscal des particuliers à 2 h du matin !

Pour la CGT, le vrai besoin des usagers, c'est de pouvoir disposer d'un accueil physique et téléphonique satisfaisant. Or celui-ci se dégrade : à Nantes, 80 % des appels téléphoniques n'aboutissent pas ! Et les fermetures de postes comptables sont reparties.

D'une manière générale, la CGT conteste la généralisation du travail en-dehors des heures ouvrables.

Questions diverses :

projet de déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé vers le site des Marsauderies (bâtiment « Kansas »)

C'est un dossier sensible pour les agents concernés, du fait notamment de l'allongement du temps de transport qui résulterait de ce déménagement.

Le projet a comme préalable l'accord de la Centrale suite à la renégociation du loyer de Rennes, les éventuelles économies évaluées à 250 000 €, qui devraient en ressortir servant au déménagement et au réaménagement des locaux de Nantes. En attendant, le DiSI ne peut pas signer de bail avec le propriétaire des locaux pressentis à Nantes.

Les services qui iraient dans les nouveaux locaux ne sont pas déterminés à ce jour.

Les organisations syndicales ont fait circuler un questionnaire au sein de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé.

Il apparaît au vu des réponses que dans leur quasi-unanimité, les collègues estiment que le déménagement vers le site de Marsauderies n'apporte rien d'un point de vue professionnel.

Un déménagement vers la tour Bretagne serait plus efficient pour certains, mais la Direction Générale le refuse.

Dès lors, le rapprochement physique des deux ESI nantais ne semble justifié que par la volonté de les fusionner dans les prochaines années. Le DiSI a reconnu qu'à son avis, « un jour ou l'autre il y aura fusion », même si celle-ci n'est pas à l'ordre du jour actuellement.

Le DiSI argue également d'un coût du loyer exorbitant pour les locaux occupés actuellement par l'ESI de Nantes Lotz-Cossé.

La CGT a rappelé qu'il est tellement exorbitant que depuis quinze ans, les directions locales ont cherché d'autres bureaux pour le loger, mais qu'aucun local n'a pu être trouvé à un prix satisfaisant.

Les collègues s'interrogent sur les places de parking (voitures et vélos), les conditions de restauration, la coupure éventuelle du service de développement, ... Ces questions seront étudiées plus tard, mais le DiSI a déjà affirmé qu'il est contre un coin cuisine au Kansas... !

A ce jour, rien n'est finalisé. Nous devrions avoir plus d'informations dans les semaines à venir. Un ergonome visitera le site d'accueil prévu (le Kansas sur 1160 m²) le 18 octobre. Un CHS et un CT spécifiques seront convoqués sur ce sujet, nous ne manquerons pas de vous informer.

La CGT a demandé que les horaires, ainsi que les compensations en cas de déplacement lointain, soient revus. Le DiSI a donné son accord de principe pour une révision dans le cadre du déménagement.

Les militants CGT restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Effectifs des ESI de Tours et Rennes

Alors que le déficit d'emplois était chiffré à 5,7, seul un programmeur a été affecté à l'ESI de Tours, bien que plusieurs collègues demandaient à y être affectés !

Il y a pour la CGT une question de choix politique. On voudrait préparer la disparition de l'ESI de Tours qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

Le DiSI nous a répondu qu'il n'avait pas de réponse à nos questions sur ce sujet, mais a reconnu que la situation était complexe.

Il a indiqué que la situation de l'ESI de Rennes risquait de devenir délicate en 2014 du fait des nombreux départs en retraite prévus... ce que nous ne cessons de dénoncer notamment depuis l'annonce de l'arrivée de l'ONP à Rennes.

Avancement du projet ONP (opérateur national de paye) sur le site de l'ESI de Rennes.

Le projet a pris du retard. Les tests avec le Ministère de l'agriculture n'ont pas été concluants. Un nouveau ministère pilote doit être désigné (Un plan de déploiement adapté devrait être annoncé a priori en décembre).

Ce retard risque d'impacter les collègues affectés sur l'ONP.

Les horaires et les astreintes éventuelles ne peuvent donc pas actuellement être déterminés. Par ailleurs, la direction attend quelques mois pour déterminer si la pose de cloisons s'avère nécessaire dans le service.

Une équipe de **refondation** va être mise en place... le terme « refondation » qui a été utilisé n'est pas sans inquiéter.

La direction a reconnu des difficultés pour obtenir des informations de la part du prestataire informatique. Nous n'avons pas manqué de nous étonner que les directions de l'ESI et de la DiSI, n'aient pas accès aux informations.

Dans cette opération, la façon dont est traitée la DGFIP n'est pas sans nous poser question !

CID de Laval :

Les 2 CID seront regroupés sur un même site, avec notamment des travaux de désamiantage et de câblage électrique ;

CID du Mans :

Un projet de regroupement existe et les agents recevront prochainement la visite du chef de l'ESI de Tours.

Autorisation d'absence :

Nous avons dénoncé le fait que des autorisations d'absence soient refusées lors du décès d'oncle ou de tante. Les textes stipulent qu'elles peuvent être accordées lors du décès de proches parents... pour nous un oncle est un proche parent. La DiSI se renseigne...

Bulletin d'adhésion Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :

Prénom :

Catégorie :

Grade :

Echelon :

Qualification informatique :

Etablissement:

A.....

le

Signature.....

A remettre à un(e) militant(e) CGT

Les élus CGT au comité technique :

Nathalie Azevedo (Tours), Jean-Yves Detoc (Rennes), Yvic Kergroac'h (Nantes LC), Sandrine Teurtrie (Rennes), Olivier Delemar (Angers, expert)